

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

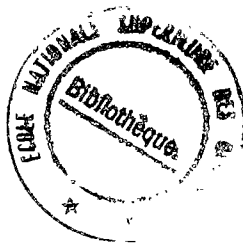
25e Promotion : 1988-1989

Option Médiathèques publiques

LES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS CULTURELS EN PROVINCE
--

Projet de recherche pour l'obtention
du Diplôme supérieur de bibliothécaire
présenté par **Eric PICHON**

Sous la direction de
Monsieur Guy SAEZ
C.E.R.A.T - I.E.P. de Grenoble



1989

DSB

44

SOMMAIRE

1

EXPOSE DU PROJET DE RECHERCHE

CADRE DE L'ETUDE

2

METHODE D'ANALYSE

5

9

BIBLIOGRAPHIE

REPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES

9

HISTOIRE ET PRATIQUES CULTURELLES

10

ACTION CULTURELLE

12

POLITIQUES NATIONALES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

15

EQUIPEMENTS CULTURELS

19

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE
D.E.S.S. DIRECTION DE PROJETS CULTURELS

PROJET DE RECHERCHE

Eric PICHON

directeur : Guy SAEZ

" LES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS CULTURELS "

Peu après la création du ministère des Affaires culturelles confié à André Malraux, le décret du 24 juillet 1959 en définit les objectifs : " rendre accessibles les oeuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France au plus grand nombre de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des oeuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent."

Cette démocratisation de la culture devait être notamment permise par la création des Maisons de la culture, " lieux de rencontre et de confrontation par excellence entre la culture et ceux qui veulent y accéder, entre ceux qui délivrent le message et ceux qui le reçoivent, entre les artistes et leur public et tout simplement entre les hommes entre eux ".

En mettant ainsi à la disposition du plus grand nombre les " oeuvres de l'art et de l'esprit ", les inventeurs des Maisons de la culture avaient pensé faire " communier le peuple tout entier dans la célébration des chefs-d'oeuvres du passé et du présent ". En fait, c'était faire preuve d'une certaine naïveté : des études sociologiques ont montré qu'il existait

des obstacles symboliques à l'accession de tous à la " grande culture " (1).

Ainsi, les Maisons de la culture n'ont pas contribué à élargir la base sociale du public : " Globalement, la moitié des adhérents des Maisons de la culture est composée de scolaires, étudiants ou enseignants (...); l'autre moitié est composée de cadres, d'employés et d'inactifs avec un faible pourcentage d'ouvriers, d'agriculteurs et de patrons de l'industrie et du commerce " (2). Signe de leur inadaptation au projet de départ, la gestion paritaire Etat/municipalité a été remise en cause dans certaines d'entre elles. De plus, les frais de fonctionnement de ces institutions se sont révélés si lourds que leur construction a été abandonnée dans les années soixante-dix au profit de Centres d'action culturelle, structures plus légères assurant plus un rôle de coordinateur des activités culturelles que de producteur.

Notre propos est d'étudier les conséquences de cet échec relatif de la politique des Maisons de la culture. Nous voudrions savoir si des leçons ont été tirées lors de la mise en place de nouveaux établissements culturels.

* * *

*

LE CADRE DE L'ETUDE.

Le terme de " nouveaux établissements culturels " reste à définir, avant d'entreprendre l'inventaire de ceux-ci.

Repères temporels

Chronologiquement, il semble que l'on peut prendre deux repères : d'une part, l'achèvement du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; d'autre part, la mise en place de la décentralisation.

(1) cf notamment les travaux de P.BOURDIEU.

(2) MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Service des études et des recherches.- *Des chiffres pour la culture.*- Paris : la Documentation française, 1980.- p.242.

o

Le Centre Pompidou se présente comme une nouvelle tentative de mettre le grand public en contact avec l'art et la culture. Son originalité réside dans le regroupement d'activités qu'il opère : à côté du Musée d'art moderne et de la Bibliothèque publique d'information (deux domaines généralement délaissés par les Maisons de la culture, plus tournées vers le spectacle vivant), il comporte un centre de recherches musicales (IRCAM) et un Centre de création industrielle chargé de présenter au grand public les innovations industrielles.

On peut se demander si la réalisation du centre Pompidou a défavorisé la province ou si au contraire son succès a pu servir de modèle au développement de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire.

o

Quoi qu'il en soit, de nouvelles possibilités sont offertes aux collectivités territoriales et singulièrement aux régions par les lois de décentralisation. La Dotation culturelle instaurée par la loi du 2 mars 1982 pour une période de trois ans devait être utilisée à 70% pour poursuivre des actions existantes et à 30% pour la mise en oeuvre de nouveaux projets décidés par Convention entre l'Etat et chacune des régions.

Comment ces nouvelles compétences (dont il faudra mesurer l'ampleur) ont-elles été utilisées par les collectivités territoriales et notamment les régions ?

Le mouvement de décentralisation marque-t-il la prise de conscience nouvelle par ces collectivités territoriales de l'importance du " fait culturel " ?

La conception des équipements-types implantés de manière uniforme à l'initiative du pouvoir central a-telle vécue, faisant place à une plus grande diversité dans la forme des lieux de l'action culturelle ? (L'Etat jouant toujours un rôle d'incitation et de contrôle par le biais des conventions et des financements croisés.)

o

Pour le déterminer nous chercherons à établir une liste de nouveaux établissements culturels mis en place ou transformés par les collectivités territoriales, soit après l'inauguration du Centre Pompidou, soit après les lois de décentralisation.

* * *

Inventaire

Il n'existe pas à notre connaissance d'ouvrages généraux sur ces établissements culturels.

- Lorsque la mise en place de ceux-ci s'accompagne de la construction de nouveaux bâtiments ou d'un important réaménagement de locaux existants, nous pourrons faire appel aux revues d'architecture.

- Lorsque ces nouveaux établissements culturels ne s'intègrent pas dans un projet architectural nouveau, leur création peut toutefois être mentionnée :

* dans les bulletins du Ministère de la culture,

* dans les publications éditées par les collectivités locales ou destinées à celles-ci (la Gazette des communes, des départements et des régions comporte une rubrique " culture " assez importante.).

* L'hebdomadaire Télérama présente chaque mois un dossier sur la vie culturelle d'une ville et sur la politique municipale en la matière.

* Pour la région Rhône-Alpes, nous pensons obtenir des renseignements auprès des services du Conseil régional.

Une fois dressé cet inventaire, nous devons définir le cadre juridique et institutionnel de ces réalisations. Mais au-delà, il faut rechercher quels sont les projets portés par ces nouveaux établissements.

* *

*

QUELS PROJETS
POUR LES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS CULTURELS ?
METHODE D'ANALYSE

Nous nous proposons de définir une grille d'analyse, que nous appliquerons à l'analyse de quelques établissements, et plus en détail à la " Villa Gillet " en Rhône-Alpes.

Les "redéfinitions" de l'action culturelle

Notre hypothèse est que les collectivités territoriales lorsqu'elles créent des espaces culturels ne peuvent pas ne pas être influencées par les nouveaux modes (les nouvelles modes?) de l'action culturelle :

* Une réflexion sur l'environnement et l'intégration de la vie culturelle dans la cité peut aboutir à des concepts urbanistiques et architecturaux nouveaux.

* Cet aspect architectural peut-être privilégié au détriment de la réelle nouveauté d'un projet, la monumentalité assurant plus la " visibilité " de l'équipement culturel et la mise en valeur de son maître d'ouvrage (cf les " grands projets " de l'Etat). Cette politique de prestige peut être prisée par les élus locaux, au détriment d'une réflexion en profondeur sur les réels besoins de la population.

* La réflexion sur les modalités de l'action culturelle peut aboutir à promouvoir des expressions nouvelles (bande dessinée, rock, culture scientifique et technique,...), mais également à chercher à présenter d'une manière nouvelle les formes traditionnelles de la culture.

Il faut définir quelles " philosophies " sous-tendent les actions menées ; qui sont les responsables des établissements et comment leurs conceptions s'articulent avec la volonté des élus.

* Une nouvelle approche de la culture en termes économiques et la redéfinition des moyens d'action des intervenants peut avoir également son rôle à jouer : ces dernières années ont vu apparaître la législation sur le

mécénat culturel et les termes nouveaux d' " entreprise culturelle " et d' " ingénieur culturel ". De nouveaux partenaires peuvent trouver leur place dans les projets des équipements culturels, de nouvelles formes d'établissements peuvent se dessiner. De plus, les élus peuvent être tentés de faire appel à des critères économiques pour justifier leur action culturelle lorsqu'ils ont à rendre compte de leur gestion.

o

La recherche bibliographique nous permettra d'affiner ces différents concepts. Ils serviront d'axes à la grille d'analyse que nous utiliserons pour étudier plus précisément quelques établissements représentatifs -dont la Villa Gillet, lieu de notre stage.

* * *

Application de la grille d'analyse

La Villa Gillet est un bâtiment mis à la disposition du conseil régional Rhône Alpes par la ville de Lyon. Elle abrite deux types d'activités : d'une part, elle est le dépôt des oeuvres acquises par le Fonds régional d'art contemporain, d'autre part elle héberge une " Unité de recherches contemporaines - Villa Gillet " chargée d'organiser des conférences et d'autres manifestations dans divers domaines de la pensée et de l'art contemporains (philosophie, littérature, architecture et urbanisme, arts visuels, musique).

Nous étudierons cette institution à l'aide d'un schéma d'analyse des politiques publiques(3).

o

Nous chercherons à repérer les principaux acteurs de ces activités (la région Rhône Alpes, la ville de Lyon, le personnel,...) et tenterons de dégager les finalités et les objectifs assignés à la Villa Gillet, dans les textes et dans les propos des acteurs.

(3) Un exemple en est donné dans :
 GOURNAY (Bernard).- *La politique culturelle de la France. Rapport national.*- Ch.1 : L'étude des politiques nationales de la culture : objets et méthodes.
 in : CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle.- *La politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation.*- Paris : la Documentation française, 1988.- pp.283-293.

Nous devons donc étudier les statuts de la Villa Gillet, retrouver les décisions qui ont présidé à sa fondation, et procéder à des entretiens auprès des services culturels de la Région et du personnel de la Villa.

" Pour analyser une politique, un programme ou un projet culturel, il faut en premier lieu dégager le sens des actions entreprises par les autorités : mettre en lumière les finalités générales des interventions publiques, identifier les objectifs concrets qui en sont la traduction, déterminer les lignes de conduite qui ont été décidées pour atteindre ces objectifs. "

" La reconstitution de ces << structures d'objectifs >> serait relativement facile si les responsables de la politique culturelle planifiaient avec rigueur leurs actions et exposaient leurs intentions de façon claire et précise. Mais on sait qu'il n'en est rien. "(4) L'observateur est donc contraint " à interpréter les intentions des responsables. " (5) Il doit " se livrer à un travail de reconstruction. " (6)

o

Il faudra alors déterminer les activités et les moyens mis en oeuvre ainsi que les ressources dont dispose la Villa Gillet pour réaliser ses objectifs (personnel, matériel, fonds).

o

Enfin, nous chercherons à évaluer les activités de la Villa Gillet. " Par l'expression << évaluation des politiques culturelles >>, il faut entendre l'ensemble des études et réflexions qui ont pour objet de déterminer de façon objective, et si possible quantitative, les effets des actions prises par les autorités publiques dans le domaine des arts et de la culture. " (7)

Les effets espérés par la mise en place de ces activités se sont-ils réellement produits ; constituaient-ils la réponse à une réelle demande de la population et celle-ci les a-t-elle perçus comme tels ? Des statistiques (à établir ou à retrouver) seront utiles pour définir le public et le non-public de la Villa Gillet, il semble également nécessaire d'évaluer par questionnaire la satisfaction du public.

(4) GOURNAY (Bernard), op. cit. p.285.

(5) *ibid.* p.286.

(6) COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN.- *Evaluer les politiques publiques : méthodes, déontologie, organisation.*- Paris : La Documentation française, 1986.

cité par GOURNAY (Bernard), op. cit. p.286.

(7) GOURNAY (Bernard), op. cit. p.288.

* *

*

L'étude des nouveaux établissements culturels nous permettra sans doute de discerner s'ils sont une tentative neuve de " diffusion de la culture de la manière la plus large ", s'ils répondent toujours aux objectifs fixés par le décret de 1959 ou s'ils constituent un infléchissement voire un abandon de ses principes. L'objectif de démocratisation culturelle cher à Malraux est-il encore affirmé ? Si c'est le cas, comment les nouveaux établissements cherchent-ils à l'atteindre ?

Nous chercherons à savoir si la nouvelle génération d'établissements culturels constitue une manière réellement neuve de penser l'action culturelle. Nous devons discerner s'ils s'insèrent dans une politique globale cherchant à répondre à l'ensemble des besoins culturels de la population ou s'ils constituent pour les collectivités territoriales une simple façade.

La mise en place de telles institutions par les collectivités territoriales ne recouvre-t-elle pas d'autres enjeux ?

BIBLIOGRAPHIE**REPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES**

**MINISTERE DE LA CULTURE.- Développement culturel:
répertoire bibliographique des livres et articles parus
en ...**

Recueils annuels couvrant les années 1969 à 1986

**MINISTERE DE LA CULTURE.Service des études et recherches.-
Politique culturelle. Etudes et documents 1976-1983.-
Paris : la Documentation Française, 1986. 450p.**

*Recense des études, rapports administratifs,
comptes-rendus de colloques et travaux menés dans les
organismes internationaux.*

**CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle.-
La politique culturelle de la France.-1988 (cf infra).**

Contient une bibliographie récente.

HISTOIRE CULTURELLE

CRUBELLIER (Maurice).- Histoire culturelle de la France, XIXe-XXe siècles.- Paris : Armand Colin, 1978.- 454p.

ORY (Pascal).- L'entre-deux-mai. Histoire culturelle de la France mai 1968 -mai 1981.- Paris : le Seuil, 1983. 256p.

Propose une synthèse de tous les mouvements et les idées qui ont traversé les années 70.

PRATIQUES CULTURELLES

MINISTERE DE LA CULTURE.Service des études et recherches.
- Pratiques culturelles des français. Description socio-démographique : évolution 1973-1981. - Paris : Dalloz, 1982. 438p.

Il n'existe malheureusement pas d'ouvrage statistique plus récent.

BOURDIEU (Pierre).- La distinction : critique sociale du jugement.- Paris : éd. de Minuit, 1979. 672p.

"L'auteur montre (ch.3) comment dans tous les domaines de biens et pratiques, ceux-ci sont répartis par le goût de chacun suivant la position que sa classe ou sa fraction de classe occupe dans l'espace social. (...) Ces principes sont développés dans le domaine particulier de la consommation de biens culturels

(ch.4) par la bourgeoisie (ch.5), la petite bourgeoisie (ch.6) et les classes populaires (ch.7)." <Bulletin critique du livre français, 1979>.

voir aussi:

L'amour de l'art : les musées et leurs publics.-
Paris : éd. de Minuit, 1966.

CHAZEL (François). Dir.- Pratiques culturelles et politique de la culture.- Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1987.

Recueil d'articles abordant la vie culturelle sous ses différents aspects, à partir de l'exemple de la région Aquitaine.

L'ACTION CULTURELLE ET SES FONDEMENTS

TEMOIGNAGES

" La culture et ses clients ". Autrement, no.18, 1979.

Recueille les témoignages de ceux qui ont "fait" l'action culturelle des années soixante-dix, des "saltimbanques" aux "managers".

MONTASSIER (Gérard).- Le fait culturel. Les créateurs, l'industrie culturelle, pour quoi faire et pour qui.- Paris : Fayard, 1980.- 447p.

Pour parler de culture, l'auteur a choisi d'interroger les premiers concernés, artistes et responsables d'institutions culturelles. Une deuxième partie constitue une enquête sociologique sur les pratiques culturelles des Français. Ces éléments permettent à G. Montassier, qui fut directeur de cabinet au Ministère de la culture, de tenter d'esquisser "les grandes lignes de la mission culturelle d'un Etat moderne".

ANALYSES

GAUDIBERT (Pierre).- Action culturelle : intégration et/ou subversion.- Tournai : Casterman, 1972.

ION (Jacques), MIEGE (Bernard), ROUX (Alain-Noel).- L'appareil d'action culturelle.- Paris : éd. Universitaires, 1974.- 297p.- (Citoyens)

Analyse les différents composants de l'action culturelle dans une perspective marxiste. "L'Action Culturelle est un appareil idéologique d'Etat en voie de constitution dont l'objet n'est pas pour l'instant de s'adresser à l'ensemble de la population et notamment à la classe ouvrière. (...) Actuellement

l'Action Culturelle a pour objet central de diffuser l'idéologie dominante auprès des couches intellectuelles et techniciennes de la petite bourgeoisie."

POUJOL (Geneviève).- Demande sociale et politique culturelle.

in : "L'action culturelle en crise. Pour, no.77, mars-avril 1981.- pp.21-24.

La demande sociale, impossible à déterminer a priori, est une fiction nécessaire pour justifier la mise en place de politiques culturelles dans une époque où les "utopies constructives" ont été remplacées par l'impératif de gestion de la pénurie.

RITAINE (Evelyne).- Les stratèges de la culture.- Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1983.-189p.

Le discours sur la démocratisation culturelle serait le résultat de "stratégies jacobines" qui visent à faire admettre par l'ensemble de la population la légitimité des pratiques culturelles d'une minorité (les couches moyennes de la population.)

NOUVELLES APPROCHES DE L'ACTION CULTURELLE

"La culture, c'est aussi un enjeu économique". Alternatives économiques, no. spécial, hiver 1983-1984.

MOLLARD (Claude).- Profession ingénieur culturel : manifeste pour une nouvelle manière de penser l'action culturelle.- La Différence, 1987.- 140p.

L'Etat ne serait plus capable de faire face à la croissance, la diversification et la décentralisation des pratiques culturelles. De nouveaux besoins s'expriment, auxquels il importe de répondre de manière adaptée. Le développement du marché culturel appelle la naissance d'un nouveau type de professionnels de la culture, les "ingénieurs culturels".

ORY (Pascal). Dir.- L'action culturelle dans son temps. Rencontres de Bourges, 15-16 octobre 1983.- Bourges : Maison de la culture, 1984.

ROSE (Jean-Jacques).- L'or pour l'art : de Mécène aux sponsors.- Paris : Flammarion, 1986. 270p.

Malgré le développement du mécénat culturel en France, celui-ci jouit encore d'un statut mal défini.

o

Des réflexions sur l'action culturelle d'aujourd'hui peuvent également être trouvées dans des revues et périodiques spécialisés ; par exemple :

Les Cahiers de l'Animation, semestriel. Marly-le-Roy : Institut national d'éducation populaire, 1972-1987.

Culture, trimestriel. Paris: Peuple et Culture, 1982 ->

Futuribles, trimestriel. Paris : Futuribles, 1975 ->.

(revue de prospective dans tous les domaines, notamment "l'évolution des conditions de vie et des comportements des Français" <Guide 1988 de la presse/O.F.U.P.>)

Partenaires, mensuel. Paris : Association technique pour l'action culturelle (Centre G.Pompidou, Carrefour des régions), 1982-1984.

Pour, mensuel. Paris : Groupe de recherche et d'études pour la promotion, 1975 ->.

("outil d'analyse de la société et forum de propositions (...) dans les domaines de la formation, du travail et du cadre de vie" <O.F.U.P.>).

LA POLITIQUE CULTURELLE

OUVRAGES GENERAUX

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Service des études et recherches.- Des chiffres pour la culture.- Paris : la Documentation française, 1980.- 375p.

CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle.- La politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation.- Paris : la Documentation Française, 1988.- 394p.

Analyse la plus récente et le plus complète sur le sujet, cet ouvrage regroupe le rapport d'un groupe de quatre experts européens et le rapport national de Bernard Gournay, professeur à l' Institut d'études politiques de Paris.

LES CONCEPTIONS D'ANDRE MALRAUX

MORIN (Violette).- La culture majuscule : André Malraux. in : "La politique culturelle". Communications, no. 14, 1969.- pp.70-83.

LE BILAN DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEPUIS 1981

RENARD (Jacques).- L'élan culturel de la France.- Paris : Presses universitaires de France, 1987.- (Politique d'aujourd'hui).

Bilan de la politique culturelle de Jack LANG de 1981 à 1986 par son directeur de cabinet.

LEOTARD (François).- Culture : les chemins du printemps.-
Paris : Albin Michel, 1988.- 222p.

Le Ministre de la Culture du gouvernement de Jacques Chirac présente son action dans un ouvrage sous forme de lexique.

LA POLITIQUE CULTURELLE DES COLLECTIVITES LOCALES ET LA
DECENTRALISATION

" La décentralisation : nouveaux espaces de liberté ? ".
Culture, no. 7, décembre 1984.

-notamment : **DUMAZEDIER (Joffre).**- La décentralisation
culturelle en question.- pp.18-23

"L'Etat dans toutes ses cultures." Silex, no.22, 1982.

HUGOT (Jean-Pierre).- Les responsabilités culturelles de
l'élu.
in : Communes modernes, no.256, mars 1984.- pp.17-18.

SAEZ (Guy).- Vers un mode d'être "culturel-local"?
in : "L'action culturelle en crise". Pour, no.77, mars-
avril 1981.- pp.15-20.

Les villes

ESTEBE (Philippe) et REMOND (Emmanuel).- Les communes au rendez-vous de la culture.- Paris : Syros, 1984.- 284p.- (Ten)

FRIEDBERG (Ehrard) et URFALINO (Philippe).- Les municipalités et la culture .
in : Esprit, no.3, mars 1984, pp.63-76.

FRIEDBERG (Ehrard) et URFALINO (Philippe).- Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes.- Paris : la Documentation Française, 1984.- 154p.

La politique culturelle des villes n'est pas déterminée principalement par les besoins de la population, en fait tout se passe comme si les communes, en fonction de leur taille, choisissait dans un "catalogue" les actions culturelles à développer.

Les départements

MENGIN (Jacqueline) et LEPAGE (Jacques).- Le rôle culturel du département.- Paris : La Documentation française, 1987.- 230p.

Les régions

QUEYRANNE (Jean-Jack).- Les régions et la décentralisation culturelle : les conventions de développement culturel régional.- Paris : La Documentation française, 1982.

La loi du 2 mars 1982 a instauré pour la période 1982-1985 une Dotation culturelle annuelle dont 70% étaient destinés à poursuivre des actions culturelles en cours et 30% affectés à un fonds de développement culturel répartis entre les régions après la signature de conventions de développement culturel entre celles-ci et l'Etat.

Le rapport Queyranne fait le point sur le contenu des premières conventions.

FRIEDBERG (Ehrard) et URFALINO (Philippe).- La décentralisation culturelle au service de la culture nationale.
in : MOULIN (Raymonde). Dir.- Sociologie de l'art.- Paris : la Documentation Française, 1986.- pp.11-21.

Si les Conventions de développement culturel ont renforcé le rôle des régions, on constate pourtant que les instances de consécration des politiques locales demeurent à Paris (Etats, salles de spectacle, média).

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

OUVRAGES GENERAUX

CROUSILLAT (Michel) et WEISZ (Robert).- Les problèmes de l'évaluation des performances des organismes culturels.- Aix-en-Provence : Université de Droit, d'Economie et des Sciences, <1979>.- 131p.

PUAUX (Paul).- Rapport sur les établissements culturels : rapport au Ministre de la culture.- Paris : La Documentation française, 1982. -108p.

SAEZ (Guy).- Une animation fondée sur une politique d'équipement.
in : Les cahiers de l'animations, no. 26, 4^e trim. 1979, pp 15-31.

Dans les années soixante-dix se sont développés les équipements intégrés. Le problème de l'insertion urbaine des équipements devient central: le programmeur-urbaniste se pose en expert capable de "définir avec exactitude les besoins et de les traduire en options". L'animateur ne peut qu'après coup tenter de faire "approprié" les équipements par la population.

LES MAISONS DE LA CULTURE

DE BAECQUE (André).- Les Maisons de la culture.- Paris : Seghers, 1967.- 211p.

GILBERT (Claude).- Culture, terre de mission.
in : "L'Etat dans toutes ses cultures". Silex, no.22, 1982.- pp.31-35.

Comme la civilisation doit être imposée aux colonies par la métropole, la culture doit être apportée à la population par l'Etat : telle était la conception d'Emile Biasini qui contribua à l'implantation des Maisons de la culture en tant que directeur de l'action culturelle au ministère d'André Malraux.

TASCA (Catherine).- Démocratisation culturelle et Maisons de la culture.

in : REYNAUD (J.D.) et GRAFMEYER (Y.).- Français qui êtes-vous ?.- Paris : La Documentation française, 1981.- pp.435-444.

LE CENTRE POMPIDOU

BORDAZ (Robert).- Le Centre Pompidou : une nouvelle culture.- Paris : Ramsay, 1977.- 197p.

Le Centre Pompidou se veut une nouvelle manière d'ouvrir l'art et la culture au grand public. Lieu fonctionnel, assurant la transparence et la perméabilité entre les activités qu'il abrite, il fait perdre à la culture son caractère religieux et élimine le sentiment de malaise généralement suscité par les grands "temples de la culture"

MOLLARD (Claude).- Le Centre et la périphérie.
in : "La culture et ses clients". Autrement, no.18, 1978.- pp 161-168.

La réalisation du Centre Pompidou ne défavorise pas la province, au contraire, son succès devrait servir de modèle et de moteur au développement de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire.

PECQUET (Claude), SAULNIER (Emmanuel).- Le vide beaubourgeois.
ibid.- pp. 169-178.

La création du centre Beaubourg dissimule le sous-équipement culturel de la province.

LES GRANDS PROJETS PARISIENS

CHASLIN (François).- Les Paris de François Mitterrand :
histoire des grands projets architecturaux.- Paris :
Gallimard, 1985.- 253p. (Folio Actuel).

Les chantiers du président recouvrent-ils de réels projets culturels ou sont-ils seulement le "fait du prince" ?

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS EN PROVINCE

Pour connaître les nouveaux établissements culturels et déterminer leurs "programmes", nous devons faire appel :

* aux revues d'architecture pour les établissements accompagnés d'un projet architectural nouveau;

cf en particulier :

Techniques et architecture, no.340, février-mars 1982.-
pp.39-110.

qui examine les activités de plusieurs équipements culturels de province ; on notera plus particulièrement :

- CAUZINILLE (Yves).- Réalités et ambiguïtés de la programmation.

- DUTRAIT (Jean-Jacques).- Le concepteur face à la demande des collectivités locales.

* aux bulletins du Ministère de la culture:

- Lettre d'information
- Développement culturel

* aux périodiques consacrés aux réalisations des collectivités territoriales:

- La gazette des communes des départements et des régions

- La lettre de la communication politique et son supplément La lettre des Arts et du Spectacle.

- " une ville par mois" in Télérama

* pour la région Rhône-Alpes, nous nous adresserons:

- à la Direction régionale des affaires culturelles, 23, rue Roger Radison, Lyon 5e,

- aux services du Conseil régional, 78, route de Sanis, Charbonnières-les-Bains (Rhône).



J

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

L



966073E